



## Compte rendu Pré-CAPSO

Tous les reliquataires sont nommés. Vous trouverez les informations sur les professions ouvertes à l'avancement dans le tableau suivant :

<b>Ouvriers d'état</b>					
<b>Groupe d'avancement</b>	<b>Nombre de postes</b>	<b>Reliquataires</b>	<b>Propositions Direction</b>	<b>Propositions CGT</b>	<b>Professions ouvertes</b>
VI vers VII	14	9	3 Propulseurs 2 AEA Inst Essais	3 Propulseurs 1 CTM 1 Aéronef	3 Propulseurs 2 AEA Inst Essais
VII vers HCA	18	5	10 Propulseurs 1 Contrôleur 2 CTM	8 Propulseurs 1 Contrôleur 1 CTM 2 AEA Inst Essais 1 AEA Mat et Prod	9 Propulseurs 1 Contrôleur 2 CTM 1 AEA Inst Essais
HCA vers HCB	10	4	3 Propulseurs 2 Structures 1 OP	4 Propulseurs 1 Structure 1 OP	4 Propulseurs 1 Structure 1 OP
HCB vers HCC	6	2	2 Propulseurs 1 Structure 1 AEA Inst Essais	2 Propulseurs 1 OP 1 AEA Inst Essais	2 Propulseurs 1 Structure 1 AEA Inst Essais
HCD	3 vacants		Décision remise en CAPSO	Remplacement d'un AEA Inst Essais vacant par 1 Electroméca.	Décision remise en CAPSO
<b>CED</b>					
HCA vers HCB	1	1		0	0
HCB vers HCC	2	2		0	0
<b>TSO</b>					
T 5	1	0	1 PT	1 PT	1 PT
T6	1	0	1 PT	1 PT	1 PT
T7	1	0	1 Électronique	1 Électronique	1 Électronique
TSO ancien	1	0	1 PT T6	1 PT T6	1 PT T6

### Légende :

OP : Ouvrier Productique/ AEA : Agent d'Essai Aéro/ CTM : Conducteur Traitement des Matériaux/ PT : Préparation du Travail

# Quand les distorsions d'emplois brouillent les débats

Après lecture des déclarations liminaires, étant entendu que tous les reliquataires 2024 et 2025 seront nommés au 1<sup>er</sup> janvier 2026, le président a ouvert les débats de cette pré-CAPSO.

En réponse aux premières propositions de la direction, la CGT a d'emblée dénoncé le manque d'information aux OS sur les distorsions d'emploi identifiées par la direction et qui lui ont permis d'émettre ses propositions. En effet certains personnels concernés voient leur déroulement de carrière bloqué par des ouvertures de profession inadaptées à leur activité ou à leur profession matriculaire et ce dès le groupe 6.

Comme le propose la CGT, si des pré-demandes étaient effectuées et si les personnels en distorsion étaient clairement identifiés en amont par tous, nous pourrions trouver des solutions afin de ne pas léser certains personnels. Selon nous, le nombre de postes étant clairement insuffisant, nous nous devons d'être le plus précis possible dans nos choix.

**Ce problème aura perturbé et brouillé l'intégralité de la réunion.**

**Cela dit, nous avons poursuivi les débats sur les points suivants :**

## HCD :

En ce qui concerne notre proposition de changement de profession d'un des 3 postes vacants de HCD, la direction reporte le débat à la CAPSO conformément à la réglementation. Le débat aura donc lieu afin de faire modifier l'arrêté ministériel qui permettrait ainsi la nomination d'un personnel conditionnant en 2027.

## CED :

Concernant les CED, la CGT a tenu à rappeler que la réglementation permet la nomination de 6% du volume des CED de l'établissement. La direction dans le flou sur ce sujet a souhaité reporter ce débat à la prochaine CAPSO. Cependant la CGT, consciente de la perte actuelle d'au moins 3 postes de CED depuis 2024, exige que ces postes de primo accédant soient priorités dans la nomination des managers de proximité. Permettant ainsi un déroulement de carrière supplémentaire aux ouvriers de l'état et TSO.

## Échelons au choix:

La direction, en accord avec la CGT a attribué l'intégralité des échelons aux groupes VI, T4 et T5 bis.

**En conclusion, vos élus CGT, en toute responsabilité, ont pu argumenter leurs propositions. Certaines ont été entendues aujourd'hui, d'autres seront sûrement comprises par la direction d'ici le 30 juin, date de la prochaine CAPSO.**

A Bordeaux, le 18 mai 2026

# Déclaration liminaire

## Pré-CAPSO

### 18 mai 2026



Mesdames, messieurs, monsieur le président,

Lundi 18 mai 2026, enfin !!! Mieux que l'année dernière !!!

Voilà une chose dont nous pouvons nous féliciter car nos services RH apprennent avec l'expérience et sont de plus en plus réactifs ! Pour autant nous sommes encore loin d'une nomination au 1er janvier.

Cette année encore nous avons donc dû attendre jusqu'au 18 février pour connaître les taux ministériels. A la CGT, nous savions déjà qu'ils ne répondraient pas aux besoins des salariés et de nos établissements.

En effet, ils sont un véritable fléau qui ne résolvent en rien le déroulement de carrière. Ils ne permettent que trop rarement aux ouvriers d'atteindre le HCD et que dire des TSO quand il aura fallu presque 10 ans pour qu'un T7 voit le jour à l'AIA de Bordeaux. Espérons ne pas attendre 10 ans de plus avant l'obtention du prochain. Comment en est-on également arrivé à avoir des personnels bloqués 13 à 20 ans en T5Bis ?? Et, au-delà de ça, même l'augmentation à 22% du taux de passage de 6 en 7 n'est pas reconduite. A croire que tout va bien et que les problèmes sont réglés !

Après la diffusion de ces taux, de la mobilisation des personnels à l'intervention de nos directions, presque trois mois ont été nécessaires pour obtenir l'intégralité des postes dûs à l'AIA de Bordeaux. Enfin les postes entiers seulement, donc à la limite du trait !!!

La DRH-MD en n'octroyant pas d'emblée l'intégralité des droits aux CMG rend la ventilation de plus en plus complexe. Et ce n'est pas en cachant le nombre national de conditionnants qu'elle nous convaincra du contraire. De plus avec la multiplication des établissements apparaissent les rompus, la ventilation des postes devient alors l'équation impossible du partage d'un gâteau beaucoup trop petit.

Cela dit, une question nous interpelle, alors que notre ministère dispose d'un budget de 57 milliards d'euros, combien économise t'il sur ces quelques postes manquants ?

Rassurez-vous, nous savons que vous, ici présents dans cette salle, n'avez pas la réponse mais pour autant vous êtes le relais de l'administration et devez interpeler la DRH-MD jusqu'à l'obtention d'une réponse.

Quoi qu'il en soit, la première des mesures à prendre en compte aujourd'hui est la nomination des reliquataires de 2024. Et pourtant, nous sommes réunis pour définir les professions ouvertes à l'avancement pour l'année 2026 !

Nous allons donc encore diviser les parts de gâteau ! Encore une mesure combattue par la CGT car elle crée de l'injustice entre les personnels, multiplie les reliquataires et permet à l'administration de diviser encore plus les personnels.

Nous sommes en difficulté et de nombreuses interrogations subsistent. Si vous nous avez bien transmis un document préparatoire dans lequel figure le nombre de conditionnants par groupe et par professions matriculaires, qu'en est-il des changements de profession pour régler les distorsions ?

Avez-vous fait une étude des cas dans l'établissement et ses antennes et quand comptez-vous nous en informer ?

D'ailleurs en parlant de distorsion d'emploi : l'administration a voulu que « Chef d'équipe de la Défense » devienne une profession, alors comment pouvez-vous encore nommer des personnels à statut ouvrier à des postes de chef ? Peut-être en jouant sur la sémantique et en appelant cela des chefs de section ? Ne sont-ils pas eux aussi en distorsion d'emploi ? Nous tenons également à vous rappeler que les ouvertures de postes de CED sont eux aussi régis par des taux, 6% des CED de l'établissement. Selon nous, nous devrions avoir un droit de trois postes pour 2026. Avez-vous prévu de nommer des primo accédants en 2026 ? Quand comptez-vous nous en informer ? Dans le cas contraire vous ne feriez que freiner à nouveau des perspectives et des déroulements de carrière chez les ouvriers de l'état.

Enfin, pour les emplois de HCD, des postes sont ouverts depuis des années, des conditionnants sont présents, quand et comment comptez-vous faire concorder tout cela afin d'offrir des perspectives de carrière à des personnels déjà hautement qualifiés et considérés comme des experts par tous. Cette question est ouverte depuis plusieurs CAPSO et la CGT reste dans l'incompréhension face à un tel statut quo ! Pourquoi un tel blocage ?

Monsieur le président au-delà des décisions que nous devons prendre aujourd'hui, nous espérons, nous élus CGT à la CAPSO de l'AIA de Bordeaux que cette réunion nous permettra d'échanger sur les tous les sujets que nous avons abordés dans cette déclaration liminaire.

Merci de votre écoute,

Les élus CGT CAPSO AIA de Bordeaux

A Bordeaux, le 18 mai 2026